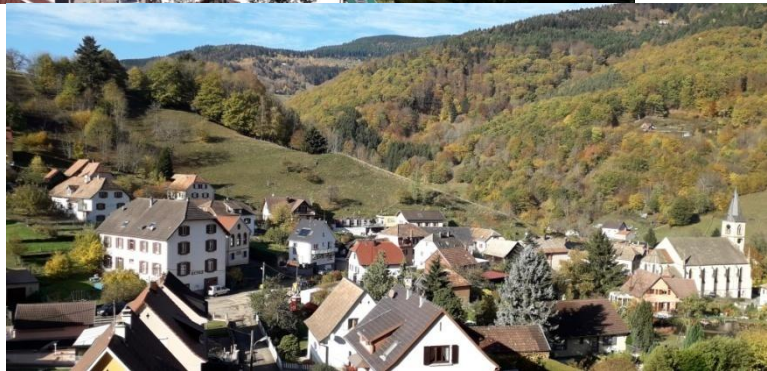




D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Août 2021

n°69

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

La rentrée arrive après un printemps et un été assez gris et pluvieux. Les grands gagnants de cette météo capricieuse sont nos jardins, gazons et surtout notre belle forêt qui a beaucoup souffert des étés secs les années précédentes.

Profitant des vacances d'été, des travaux ont été réalisés à l'école de Lautenbach-Zell :

- La toiture a été entièrement refaite et les travaux viennent de se terminer. Des panneaux photovoltaïques ont été installés, ils seront branchés sur le réseau courant du mois de septembre.
- Dans la classe des CM, la réglementation nous imposait de rajouter une sortie de secours, le nombre d'élèves étant supérieur à 20.

À partir de la rentrée, le périscolaire ne sera plus géré par l'association Interlude de Schweighouse Lautenbach, mais par foyer club d'Alsace. La réservation des places et repas pour vos enfants se fera, en ligne par voie informatique.

Comme le montrent les photos un peu plus loin dans le bulletin, l'ancienne cour de l'école de Sengern a nécessité d'importants travaux. Les deux murs de soutènement étant en très mauvais état, ils ont été remplacés par des éléments en béton en L. Aujourd'hui nous comptons quelques places de parking supplémentaires.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à l'abbé Mathieu Hammel notre nouveau chargé d'âmes, qui remplacera père Serge et prendra officiellement ses fonctions le 26 septembre à 15 h en l'église Saint Jean-Baptiste de Buhl.

Comme dans le dernier numéro du Windhund, nous vous proposons une interview pour mettre à l'honneur des habitants de la commune qui se distinguent dans des domaines particuliers. Nous avons présenté Dani-Adam Fella qui avait participé aux championnats du monde d'escrime au Caire. Cette fois, c'est au tour d'Antoine Fischer qui a remporté la médaille d'or des Meilleurs Apprentis de France en mécanique automobile. Si vous aussi, vous voulez être mis à l'honneur dans un prochain numéro contactez mon adjoint Matthieu il se fera un plaisir de vous interviewer.

La commission des fleurs est passée le 9 août, nous tenions à féliciter et remercier toutes les personnes qui ont contribué au fleurissement de leur maison. Nous ne savons pas encore si la remise des prix pourra bien avoir lieu au mois d'octobre. Nous attendons de voir l'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires.

Le 21 septembre, l'été laissera sa place à l'automne, nous ne pouvons qu'espérer moins de pluie, plus de soleil et de douceur.

Bonne lecture.

Jean-Jacques FISCHER

Responsable de publication : J-Jacques FISCHER

Commission municipale : Noël ARNOLD, Matthieu BOECKLER, Véronique FISCHER, Delphine HOEFFERLIN, Morgane WELTER.

Bulletin tiré à 470 exemplaires (imprimé et distribué par nos soins). Bulletin communal mis en ligne sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

Photos de couverture : 4 Saisons sur les KOENIGMATTEN de SENGERN par Pierre MUTZ.

Sommaire

- Le mot du Maire page 2
- Sommaire page 3
- Séances du conseil municipal..... page 4 à 11
- Infos pratiques page 12 à 17
- Evènements passés page 18 à 21
- L'interview page 21 à 23
- Historique page 24
- L'instant Nature page 25
- Travaux page 26 à 27
- Recettes page 28
- Nos joies, nos peines page 29
- Anniversaires page 30

Séance du Conseil Municipal du 11 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Noël ARNOLD, Matthieu BOECKLER, Céline ZINDERSTEIN, Véronique FISCHER, Nicole SCHUMACHER, Morgane WELTER, Bénédicte STEICHEN, J-Marc HERR, Richard KARMEN, Bernard HERRGOTT, Kevin HAMMERER, Christophe EHRHART, Delphine HOEFFERLIN, Pascal SCHMITT.

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 31 MARS 2021

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 31 mars 2021.

3° EMPRUNT BANCAIRE

Mr le Maire rappelle que pour les besoins de financement du projet du Vert-Vallon il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 750 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12, y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE PRET

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 750 000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 750 000,00 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,70 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

4° DEMANDES DE LOCATION DE TERRAIN

1^{ère} demande :

Mme Aline STRAUDEL et à Mr David SAUVAGE, dans un mail en date du 6 avril 2021, souhaitent louer à la commune une partie du terrain située devant le 87 Grand'Rue, pour y créer des places de stationnement.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer cette petite partie de terrain à Mme Aline STRAUDEL et à Mr David SAUVAGE, pour une redevance annuelle de 16 €. Cette redevance est réévaluée et votée chaque année par délibération du Conseil Municipal.

2^{ème} demande :

Mme Pauline SCHIRCK et à Mr Jean Paul WEISS, dans un mail en date du 6 avril 2021, souhaitent louer à la commune une partie du terrain située devant le 89 Grand'Rue, afin de l'embellir au fil des saisons.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer cette petite partie de terrain à Mme Pauline SCHIRCK et à Mr Jean Paul WEISS, pour une redevance annuelle de 16 €. Cette redevance est réévaluée et votée chaque année par délibération du Conseil Municipal.

5° CONSULTATION DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022/2027 (PGRI)

EXPOSE DES MOTIFS

Mr le Maire expose que le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) pour la période 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. Ce document est élaboré à l'échelle du bassin versant Rhin Meuse par le préfet coordonnateur de bassin. Il définit des orientations dont l'objectif principal est de réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

Ce document est opposable aux documents d'urbanismes.

Il est donc important de bien comprendre les différentes dispositions prévues dans ces orientations afin d'identifier leur pertinence et leur impact futur pour le développement du territoire.

Il est ainsi expliqué que :

- « le choix a été fait, dans ce présent PGRI, de décliner les principes fondamentaux de la prévention des inondations contenus dans le décret PPRI à l'ensemble du territoire du bassin Rhin-Meuse, y compris les territoires exposés aux inondations **non couverts par un PPRI** ou couverts par un PPRI dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant le 7 juillet 2019

- ce décret impose sans concertation ni études détaillées un **classement des zones arrières digues totalement irréaliste** en classant les zones arrière digue en aléa très fort sur une distance égale à **100 fois** la hauteur d'eau arrière digue pour prendre en compte le risque de rupture alors qu'après études détaillées, les PPRI du Haut Rhin avaient retenu 10m.

Cette valeur forfaitaire est totalement disproportionnée et n'a aucun fondement physique, tous les calculs ainsi que l'expérience des gestionnaires de digue et en particulier de Rivières de Haute Alsace démontrant que cette distance est nettement surestimée.

- le PGRI prévoit de plus d'étendre les dispositions du décret PPRI, à l'ensemble des ouvrages de protection contre les inondations, y compris les aménagements hydrauliques plus communément appelés « bassins de rétention » alors même que le décret PPRI ne traite pas de ces ouvrages ce qui conduirait à la aussi à des valeurs disproportionnées et irréalistes.

- de plus au-delà de cette zone arrière digue, les zones protégées par des digues restent considérées comme inondables, ce qui est contraire aux définitions même de ces aménagements (systèmes d'endiguement ou aménagements hydrauliques) données aux articles R562 13 et R562 18 du code de l'Environnement qui précisent que ces ouvrages assurent « La protection d'une zone exposée au risque d'inondation » ou « diminuent l'exposition d'un territoire au risque d'inondation ».

Ainsi une zone protégée par une digue sera finalement soumise à des règles plus sévères qu'en l'absence d'aménagement, alors même que ces derniers sont dimensionnés pour la crue de référence et autorisés.

- un simple porté à connaissance tel qu'évoqué dans le PGRI ne permettra pas de différencier les zones d'aléa faibles des zones d'aléa très fort ce qui conduira les services de l'Etat à exiger que les porteurs de Scot, PLUI ou PLU fournissent des études hydrauliques détaillées et se substituent ainsi à l'Etat chargé de réaliser les PPRI.

- il est constaté que les syndicats mixtes gérant les cours d'eau Haut-rhinois, bien qu'ils couvrent l'ensemble du territoire n'apparaissent pas dans la carte p 46.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la délibération suivante.

DELIBERATION

-Vu le document du PGRI 2022/2027 soumis à consultation par le préfet coordonnateur du bassin Rhin Meuse et le président du comité de bassin Rhin Meuse ;

-Vu le décret PPRI de 2019 ;

-Considérant l'exposé des motifs et le délai de réponse attendu avant le 15 juillet ;

-Considérant que les mesures proposées vont bien au-delà de ce que demande la réglementation ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil à l'unanimité

-S'oppose à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations. En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités. **Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.**

-S'oppose à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques dans la protection contre les inondations dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence. Les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les évènements affectant les digues.

-S'oppose au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel

et est inapplicable. Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

-Constata que la carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

-Emet en conséquence un avis négatif au projet de PGRI du bassin Rhin Meuse 2022/2027.

6° DIVERS

Mr Noël ARNOLD, informe les Conseillers, que suite aux contraintes sanitaires, la fête de la musique est annulée.

Séance levée à 20 h 50.

Séance du Conseil Municipal du 25 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 20 h 00 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Matthieu BOECKLER, Céline ZINDERSTEIN, Véronique FISCHER, Morgane WELTER, Jean-Marc HERR, Richard KARMEN, Kévin HAMMERER, Christophe EHRHART.

Absents excusés : Bernard HERRGOTT, Delphine HOFFERLIN, Nicole SCHMUMACHER, Noël ARNOLD, Pascal SCHMITT.

Absente non excusée : Bénédicte STEICHEN.

Ont donné procuration : Bernard HERRGOTT à Jean-Jacques FISCHER, Delphine HOFFERLIN à Matthieu BOECKLER, Nicole SCHMUMACHER à Jean-Marc HERR, Noël ARNOLD à Morgane WELTER, Pascal SCHMITT à Richard KARMEN.

1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PV DU 11 MAI 2021

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 mai 2021.

3° ADHESION BRIGADE VERTE - LAC DU BALLON

Le lac du Ballon fait l'objet chaque année d'incivilité, de dépôts de détritus, de baignade, de canotage et de feux durant la période estivale.

Il est rappelé que le lac sert de stockage d'eau pour alimenter la Lauch et par conséquent à l'alimentation en eau potable, à la pratique de la pêche et il est un attrait touristique pour le département.

Le site est soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux concernant la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :

- l'arrêté préfectoral n° 27.850 du 4 décembre 1972 portant sur la fixation des périmètres de protection des points de prélèvement des eaux de la ville de Guebwiller (précisant en particulier dans son article 2.2.1 sont interdit : l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux).
- l'arrêté préfectoral n° 51130 du 13 juillet 1977 (concerne l'interdiction de lavage des voitures) modifiant celui du 4 décembre 1972.
- l'arrêté préfectoral n° 77.591 du 21 novembre 1984 (concerne l'interdiction de baignade et de canotage) modifiant celui du 4 décembre 1972.

Le site est également soumis à un arrêté préfectoral sur l'interdiction de faire du feu,

- arrêté préfectoral n° 49592 du 4 mars 1977-article 322-1 du Code Forestier.

Vu le bilan positif de la surveillance de 2019 et 2020, Mr le Maire propose de renouveler l'adhésion par convention à la Brigade Verte du 1 juillet au 30 septembre 2021 inclus, afin de faire appliquer la réglementation en vigueur, au périmètre de protection des eaux du lac du Ballon, dont la mission sera la suivante :

- surveillance générale des abords du lac ;
- le ramassage et enlèvement des dépôts de petites quantités ;
- la suppression et nettoyage systématique des places de feux ;
- la verbalisation des contrevenants en cas de non-respect de la réglementation ;
- la mise en application de la réglementation (feux, ordures, baignades, stationnement, pêche)

La surveillance s'effectuera principalement les week-ends et jours fériés sur la période de juillet à septembre 2021.

La CCRG, s'engage à prendre à sa charge le coût de la mission de la Brigade Verte dans sa totalité, soit 4554,35 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de renouveler l'adhésion par convention à la Brigade Verte, afin de faire appliquer la réglementation en vigueur, au périmètre de protection des eaux du lac du Ballon.

4° SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHIN-MEUSE 2020-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) a pour but de fixer des objectifs d'atteinte du bon état des cours d'eau, nappes phréatiques et milieux aquatiques, ainsi que les orientations d'une gestion durable de la ressource en eau.

Les changements climatiques ont conduit également à y intégrer des objectifs quantitatifs.

Il est opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux documents de planification (SAGE, SCoT, PLU...) au travers de plusieurs mécanismes juridiques (conformité, compatibilité...).

Le SDAGE Rhin-Meuse actuel couvre la période 2016-2021.

Le projet de SDAGE, pour le cycle 2022-2027, est en cours de consultation auprès des différentes instances, administrations, collectivités et du public.

Il sera approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin.

Les avis issus de la présente consultation doivent être formulés avant le 15 juillet 2021.

Un état des lieux a été réalisé.

Il fait la distinction entre état écologique et état chimique.

Pour l'état écologique, le mauvais état concerne la Lauch-vieille Thur-traversée de Colmar et les affluents de la Largue ; l'Ill, la Largue sont à l'état médiocre ; une majorité de cours sont à l'état moyen ; le bon état concerne l'amont des bassins versants.

Pour l'état chimique, seules l'Ill, la Lauch et la Thur jusqu'à Colmar sont en mauvais état.

L'échéance initiale pour l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau était fixée à 2015.

Cette ambition s'étant avérée impossible à réaliser dans des délais aussi courts, elle est depuis reportée d'échéance en échéance.

Le recours à ces mécanismes de reports de délai (jusqu'en 2033 ou 2039) pose la question des sanctions pour non-atteinte du bon état environnemental, du fait d'objectifs (initiaux ou moins stricts) possiblement trop ambitieux, sur lequel les Comités de bassin se sont néanmoins engagés.

Au niveau de l'Union Européenne, il est prévu que *« les États membres déterminent le régime des sanctions applicables aux violations des dispositions nationales prises en application de la présente directive »*.

Il est donc à craindre que le non-respect de l'échéance 2027 (qu'il soit d'ores et déjà prévu ou à constater à la fin du cycle), pour l'atteinte d'objectifs que les collectivités n'ont pas décidés, ne se retourne néanmoins contre elles en termes de pénalités éventuelles.

Les dispositions du SDAGE se déclinent en six thématiques : eau et santé / eau et pollution / eau, nature et biodiversité / eau et rareté / eau et aménagement du territoire / eau et gouvernance.

Le changement climatique est devenu une préoccupation commune à ces thématiques, ce qui se traduit par des dispositions spécifiques dans certaines d'entre elles.

Le SDAGE articule ses recommandations avec les autres schémas de type SRADDET pour peser sur les documents d'aménagement ou d'urbanisme (SCOT, PLU), mais sans que la frontière soit nette entre le caractère incitatif et un caractère « contraint », ce qui conduit à une certaine ambiguïté, du fait également de l'imprécision générale sur les modalités de mise en œuvre des mesures.

Les programmes de mesures sont la traduction concrète du SDAGE dans ses différentes thématiques, à travers cinq domaines principaux assortis de coûts estimés pour sa mise en œuvre sur le cycle : milieux naturels, assainissement, agriculture, industrie-artisanat, ressource, gouvernance.

Sur le district Rhin, le coût estimé est d'environ 650 millions d'euros, soit en légère baisse par rapport au cycle 2016-2021 (685 M€).

On constate que la part de l'assainissement représente encore près de la moitié de ce coût, (310 M€), celle des milieux naturels double (de 100 à 200 M€) et l'agriculture baisse de 30 % (de 150 à 100 M€).

Il est à remarquer que ces coûts sont, a priori, des restes à charge pour les Maîtres d'ouvrage, déduction faite de subventions potentielles dont la nature n'est pas précisée.

On peut regretter qu'il n'y ait pas de vrai bilan chiffré sur la période précédente, en dehors d'indications qualitatives par domaine.

On ne peut donc comparer le « réalisé » au reste à réaliser pour la période à venir.

Il est donc à supposer que la relative stabilité des coûts estimatifs pour les deux cycles successifs puisse être due en fait au report du non-réalisé du cycle précédent.

Les chiffrages sont largement au-dessus de ce que les Maîtres d'ouvrage, essentiellement des collectivités, sont capables de consacrer à des objectifs initiaux trop ambitieux.

Vu le document du SDAGE 2022-2027 soumis à consultation par le Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse et le Président du Comité de bassin Rhin-Meuse.

Considérant l'exposé des motifs et le délai de réponse attendu avant le 15 juillet 2021.

Considérant que les objectifs définis ne sont pas réalisables eu égard aux moyens théoriques qui seraient nécessaires.

Considérant l'incertitude liée au positionnement de l'État ou de l'Union Européenne en cas de non atteinte des objectifs en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre en conséquence un avis négatif au projet de SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2022-2027
- de préciser que la Commune est favorable au fait de définir un programme réaliste sur le long terme permettant d'adapter les objectifs du SDAGE à la réalité du terrain.

Le Conseil après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis défavorable.

5° CONVENTION PERISCOLAIRE

Suite à l'arrêt de la gestion de l'accueil périscolaire de l'association Interlude à la rentrée 2021, il a fallu trouver une nouvelle solution pour la continuité du service périscolaire.

Après concertation avec la commune de Lautenbach/Schweighouse et l'association Interlude, il est proposé d'adhérer à la fédération des foyers clubs d'Alsace, pour la mise en place d'une garderie périscolaire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adhérer à la fédération des foyers club du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 (renouvelable) et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens garderie périscolaire.

6° SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN : RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Le rapport d'activité 2020 du Syndicat d'électricité et gaz du Rhin, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

7° DIVERS

Mr le Maire, informe que les travaux de rénovation de la charpente de l'école ont commencé par la mise en place de l'échafaudage, puis le reste débutera le 6 juillet 2021.

Le marché a été attribué à l'entreprise GOURDON Sarl pour un montant de 90 000 € H.T.

Pour ces travaux, nous avons reçu des subventions (DETR, Région, Département, CCRG) pour un montant de 71 324,41 €.

PLAN DE FINANCEMENT - Montants H.T.

DÉPENSES (1)	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
Gourdon SARL	90 000,00 €	Aides publiques :		
Enedis/travaux électriques	7 358,54 €	Union européenne (2)		0,00 %
Eiffage/Clemessy	2 382,69 €	État - Dotation de soutien à l'investissement public 2020		0,00 %
		État - DETR	29 549,41€	29,63 %
		État - FNADT (2)		0,00 %
		État - autre (2)		0,00 %
		Collectivités territoriales :		
		- Région	4 608,00€	4,62 %
		- Département	22 167,00€	22,22 %
		- Groupement de communes (EPCI, PETR)	15 000,00€	15,04 %
		- Autres : établissement public, aides publiques indirectes (2)		0,00 %
		Sous-total Aides publiques	71 324,41€	71,51 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	28 416,82€	28,49 %
		- Emprunts (2)		0,00 %
		Autres (2)		0,00 %
		sous-total	28 416,82€	28,49 %
TOTAL	99 741,23 €	TOTAL :	99 741,23€	100,00 %

Mr le Maire souligne qu'il reste pour la commune en autofinancement 28 416,82 € H.T. à payer.

Sans les panneaux photovoltaïques, les travaux de la toiture, n'auraient pas été éligibles aux subventions.

Il informe également les Conseillers, que le marché de montagne débutera bien le 29 juin, avec dans un premier temps une buvette à la place du bar (en attendant de nouvelles annonces du gouvernement et les nouveaux protocoles sanitaires).

Séance levée à 20 h 55.

Don du sang

Lundi 11 octobre de 16 h 30 à 19 h 30 - salle de l'ancienne gare à Lautenbach.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises
Animaux, centre équestre, exploitations agricoles

<p><u>L'Arche de Cerise</u> 10 rue du Horupf 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.25.60.55.32 archedecerise@gmail.com Facebook : L'arche de cerise</p>	<p><u>La chèvrerie du Felsenbach</u> 23 rue du Felsenbach 68610 Sengern ☎ 03.89.74.07.05</p>	<p><u>L'Escargot du Florival</u> 17A chemin du Widersbach 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.19.73.06.38 kieffer.david76@gmail.com</p>	<p><u>Ecurie du Felsenbach</u> 44 rue du Felsenbach 68610 Sengern ☎ 06.09.01.44.20</p>
<p><u>Ferme du Mouton Noir</u> 31a rue du Felsenbach 68610 Sengern ☎ 03.89.74.06.01</p>	<p><u>Toilettage MALKO et Compagnie</u> 65 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.25.60.55.32</p>	<p><u>Vivarium du Moulin</u> 6 rue du Moulin 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.74.02.48 info@vivariumdumoulin.org</p>	<p><u>Fred CRESTEY</u> Apiculteur récoltant 17 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.51.97.86.51</p>

Assistantes maternelles

<p><u>BARBEY Alexia</u> 11 rue de la Mairie 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.19.56.27.43 ou alexia86fr@hotmail.com</p>	<p><u>BOEGLIN Adeline</u> 8 rue des Fleurs 68610 Lautenbach-Zell ☎ 06.29.52.28.30 ou meyerboeglin@hotmail.fr</p>	<p><u>SCHULTZ Sophie</u> 3 rue des Vergers 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.74.37.82 ou 06.95.15.37.61 schultzsophie@free.fr</p>	<p><u>STEINMANN Catherine</u> 9 chemin Weiher 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21</p>
--	--	--	--

Bâtiments, travaux extérieur

<p><u>Carrelage ALVAREZ</u> 7 rue du Felsenbach 68610 Sengern ☎ 03.89.74.01.02</p>	<p><u>Tapissier déco DEBENATH</u> 4 rue du Wasen 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.74.05.03 debenath.tapissier@gmail.com</p>	<p><u>Dépannage/entretien chauffage DM FISCHER</u> 29a rue du Felsenbach 68610 Sengern ☎ 03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76 DMFischer@orange.fr</p>
<p><u>Couverture/zinguerie/sanit./chauffage Thierry GASSMANN</u> 17 b Chemin du Widersbach 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.76.36.77</p>		<p><u>JESSICA Peinture</u> 5 rue du Wasen 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96</p>
<p><u>Terrassement HALLER</u> 15 rue de la Lauch 68610 Sengern ☎ 03.89.74.00.49</p>	<p><u>Peinture/rénovation/isolation BATINOE</u> 11 rue de l'école 68610 Sengern ☎ 07.78.29.37.98 batinoe68@gmail.com</p>	<p><u>WERMELINGER Peinture</u> 66 Grand'Rue 68610 Lautenbach-Zell ☎ 03.89.76.32.72</p>

Commerces, informatique, diversMachine à bois
CROSSFER France

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.37.19
info@crossfer.fr

Brocante
HIER ET AUJOURD'HUI

4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.37.19
info@hieretaujourdhui.fr

Créativité et expertise au service de votre image
AnneCécile Graphic

9 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.38.33.37.31
vous@annececilegraphic.com
www.annececilegraphic.fr

HH France-Application Mobile Happy Hour
HAPPY HOUR

2A rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.86.07.07.05
contact@happyhourfrance.com
www.web.happyhourfrance.com

Conception de t-shirts
originaux
HURLOVENT

13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
☎ 03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

LA FOURMI IMMO

9 chemin Weiher
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.24.78.67.66
eric.steinmann@lafourmi-
immo.com
www.lafourmi-immo.com/
agents/2334

Coiffure à domicile
L'ATELIER DE LUCIE

12 rue du Felsenbach
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.80.50.27.25
lucieschuller@gmail.com

FLORIVAL Informatique

14 chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.26.56.42.28
florival.informatique@gmail.com
www.florival-informatique.com

Or & Photos

13b chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
☎ 06.31.30.47.82
abphotographies.contact@gmail.com
www.oretphotos.com

MenuiseriesMenuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.04.33

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
☎ 03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Prés
68610 Sengern
☎ 06.14.55.23.27
jcrisser@orange.fr

RestaurationAuberge du GUSTIBERG

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.05.01

Restaurant, bureau de tabac, jeux de grattage, friandises...
Restaurant à la TRUITE

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.05.17

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.
En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.
Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

SantéAPALIB et APAMAD

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
☎ 03.89.32.78.78

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.74.08.18
medigaz@wanadoo.fr

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
DEBENATH Marion
KIENE Véronique
66 rue Principale Lautenbach
☎ 03.89.38.20.83

Chambres d'hôtes, gîtes, meublésAUDEBEAU Jeannette

9 rue de la Lauch
68610 Sengern
☎ 06.35.22.28.43 - www.gite-lagrange.com
contact@gite-lagrange.com

FUCHS J.Jacques

11 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.76.38.59
jeanjacques.fuchs@orange.fr

MATHIOT Marguerite

8 rue du Horupf
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.76.75.42 ou
06.71.16.35.25
chalet.zell@gmail.com ou
christian_mathiot@orange.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.76.35.18
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach
68610 Sengern
☎ 03.89.74.06.01

VOGEL Jean

99 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.76.34.51
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole
68610 Sengern
☎ 03.89.76.82.40 ou
06.08.26.92.42
marcel.wenzinger@free.fr

Les services de la commune☎ **03 89 76 32 08**Fax **03 89 76 30 39**e.mail : mairie.lautenbachzell@wanadoo.frSite : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr J-Jacques FISCHER au 06.84.68.91.28Les Adjoints : Mr Noël Arnold au 06.36.57.15.53

Mr Matthieu BOECKLER au 06.86.10.50.32

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 14 h à 18 h
Fermée le lundi et mercredi après-midi

Rendez-vous Maire et adjoints

Uniquement sur rendez-vous

Numéros utiles

SAMU	15	Centre antipoison	03.88.37.37.37
Pompiers	18	Appel d'urgence européen	112
Gendarmerie	03. 89.28.02.10	Hôpital Guebwiller	03.89.74.78.00
Urgence EDF	08.10.33.31.68	Urgence Caléo gaz	03.89.62.25.00
Ramoneur	03.89.74.88.05	Com Com Bus	03.89.62.56.10
		Urgence eau com com	03.68.33.22.57

Horaires déchetterie de BuhlPériode estivale : (du 1er avril au 31 octobre)

lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
samedi de 9 h à 18 h

Période hivernale : (du 1er novembre au 31 mars)

lundi, mercredi et vendredi : fermé
mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
samedi de 9 h à 17 h

Sacs de tri ou bio : si vous n'avez pas récupéré vos sacs lors des permanences, il vous suffit de vous présenter au service environnement, 13 rue de l'électricité Guebwiller (03.89.28.59.90), muni de votre badge bleu.

lundi au jeudi de 8h30 -12h -14h-17h30 - vendredi 8h30-12h

Ramassage des ordures

biodéchets : le lundi

tri sélectif : le jeudi

ordures ménagères : le mercredi des semaines impaires

Relais intercommunal Assistantes maternelles

Antenne de Buhl - multi-accueil Pomme de reinette - 4 rue de la Fabrique Buhl
☎ 09.67.53.62.45 - rambuhl@cc-guebwiller.fr

Assistante sociale

Centre médico-social
1 rue Jean
Schlumberger
68500 Guebwiller
☎ 03.89.76.83.07

La Pharmacie

67 rue Principale
68610 Lautenbach
☎ 03.89.76.30.40
8h30-12h-15h-19h
samedi 8h30-15h
fermée le mercredi après-midi

La Poste

51 rue Principale
68610 Lautenbach
☎ 03.89.76.32.59
lundi au vendredi
13h30-15h30
Départ courrier : 15 h

Cultes

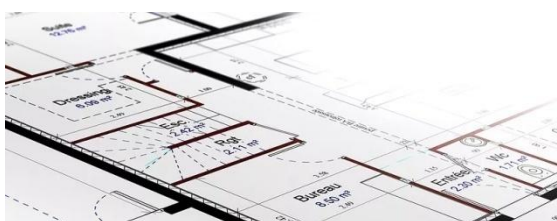
Catholique : Père Serge
☎ 06.41.11.78.71 -2 rue du
Presbytère 68610 Lautenbach
cp.haut.florival@gmail.com
Protestant : ☎ 03.89.76.91.57
1 rue des Chanoines Guebwiller

Ecole Maurice Arnold

1-2 rue des Fleurs
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.76.30.37.32

Horaires Périscolaire

RDC Mairie, 1 rue de la Mairie
68610 Lautenbach-Zell
☎ 03.89.33.28.33
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Matin de 7h30 à 8h30
Midi de 11h30 à 13h30
Soir de 16h30 à 18h30
fdfc68@mouvement-rural.org

Urbanisme

Pour vous aider à constituer votre déclaration préalable de travaux, permis de construire, vous pouvez demander l'aide de **Delphine Hoefflerlin**, conseillère municipale, pour cela, il suffit de prendre RDV, à la mairie au 03.89.76.32.08.

Conseil Municipal des Enfants

Par délibération en date du 31 Mars 2021, le conseil municipal de Lautenbach-Zell/Sengern a acté à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Pour cette première mandature, tous les enfants de la commune, nés entre 2009 et 2012 sont concernés, à la fois électeurs et éligibles, les jeunes seront élus pour deux ans. Source d'idées, force de proposition, au regard, forcément différent de celui du conseil des adultes, le projet permettra de dynamiser la commune afin de faire bouger nos villages.

Après une première réunion d'information organisée le samedi 19 juin, les enfants concernés ont été destinataires d'un dossier d'inscription pendant l'été.

Les élections des jeunes conseillers se tiendront le dimanche 26 septembre 2021, de 9h à 11h, dans la salle habituellement dédiée aux élections, située au rez-de-chaussée de la mairie.

La promulgation des résultats se fera le dimanche 26 septembre, tout de suite après le dépouillement, les résultats seront également affichés en mairie.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les élections et les projets du Conseil Municipal des Enfants.

Nouveau chargé d'âmes pour la Communauté de Paroisse Saint-Pirmin

Nous apprenions il y a peu de temps le départ à venir du père Serge Habonimana qui occupera dès cet automne un nouveau poste. Nous tenions ici à le remercier pour ces deux années de présence à nos côtés et nous lui souhaitons une bonne continuation, tous nos bons vœux l'accompagnent.

Nous aurons bientôt le plaisir d'accueillir le père MATHIEU HAMMEL, en tant que nouveau curé de la Communauté de Paroisse Saint-Pirmin du Haut Florival. Après avoir été ordonné prêtre le dimanche 13 juin 2010 à la cathédrale de Strasbourg, il officia notamment à Sierentz, Rixheim ; et fut depuis octobre 2015 le prêtre en charge de la Communauté de Paroisse de l'Eau Vive (Huningue, Rosenau et Village-Neuf). Le père Hammel prendra officiellement son poste lors de sa messe d'installation programmée le dimanche 26 septembre 2021 à 15h à l'église de Buhl. D'avance nous lui souhaitons cordialement la bienvenue dans notre belle vallée.





Tenez-vous à distance des lignes

Soyez prudents lors de vos activités en plein air

Capture rectangulaire



Vous souhaitez profiter de la belle saison pour vous consacrer au bricolage, aux sports aériens, à la pêche, au jardinage ou à l'élagage de vos arbres dans votre propriété ? votre commune ? Si vous êtes à proximité des lignes électriques, restez prudents pendant ces moments de détente. Restez éloignés des ouvrages électriques, n'approchez jamais ces sources électriques. La bonne distance, c'est la prudence !



Dépannage et sécurité

Avant tous travaux, ayez le réflexe DT-DICT



Avant toute intervention, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Rendez-vous sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.



Contacts

Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7 en composant le numéro réservé aux élus ; 0811 010 212 (+ code INSEE). Vous pouvez également consulter le site electricite-prudence.fr ou enedis.fr.



Téléchargez l'application

«Enedis à mes côtés» une application simple et gratuite, pour connaître l'état du réseau en temps réel et bénéficier de conseils



enedis.fr



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

Évènements passés

- Samedi 24 avril 2021 : Grande journée de nettoyage et de débroussaillage de l'ancien camping municipal. C'est toute une équipe de conseillers municipaux et de bénévoles qui se sont armés de tronçonneuses, débroussailleuses et de courage pour redonner un visage propre et accueillant au site.



- Samedi 15 mai 2021 : Inauguration officielle de la 18^{ème} édition de l'exposition internationale d'arts organisée par les époux Issenlor. C'est dans un cadre toujours aussi calme et agréable que le public a pu, malgré les restrictions liées au contexte épidémique, admirer de magnifiques œuvres de toutes disciplines, venues des quatre coins de la planète artistique. La déambulation dans la galerie plein ciel est toujours un enchantement. Le 'clou' de l'exposition étant un magnifique cache-pot en céramique émaillée polychrome, signé du grand maître Théodore Deck lui-même.



- Samedi 29 mai 2021 : Cette année encore notre traditionnelle journée plantation et travaux fut organisée avec un effectif restreint en raison des conditions sanitaires. Nous espérons pouvoir à nouveau ouvrir cette journée à toute la population dès l'an prochain. Nous avons tout de même pu, en plus des chantiers de plantations, désherbage et débroussaillage organiser quelques petits chantiers plus conséquents, de la rénovation de massif, du déboisement, etc. Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier encore chaleureusement l'ensemble des participants qui ne ménagent pas leurs efforts pour vous offrir le cadre de vie le plus agréable possible.



- Samedi 12 juin 2021 : Grande journée de nettoyage pour l'église Saint Nicolas de Sengern, à l'initiative du Conseil de Fabrique de Sengern. Un grand merci là aussi à toutes les personnes qui ont consacré leur temps et leur énergie pour l'entretien du bâtiment.

- Dimanche 20 et dimanche 27 juin 2021 : Journées d'élections marquées par des taux d'abstention records, tant au niveau communal que national. Nous espérons que les enjeux électoraux de l'an prochain sauront remobiliser massivement les électeurs. Nos remerciements les plus chaleureux à tous les bénévoles qui ont siégé aux bureaux de vote.

- Mardi 29 juin 2021 : Lancement de la 22^{ème} saison de notre Marché de Montagne ! Tous les mardi soir, le rendez-vous immanquable de tout le Florival ! Cette année encore l'organisation du marché fut perturbée par les contraintes liées au Covid19. Outre le gel hydro alcoolique et le port du masque, point de bar en vue, mais deux points de vente au lieu d'un, ainsi que de nombreuses tables pour accueillir le public. Mais également présence d'un imposant échafaudage tout autour du bâtiment de l'école dont la toiture est en travaux, compliquant un peu la disposition des stands. Mais ce qu'il restera certainement dans nos mémoires de la saison fut la météo grise et maussade, fréquemment accompagnée de pluie qui marqua cet été 2021. Le marché du dimanche 1^{er} août ne fit hélas pas exception avec des pluies abondantes. Espérons une meilleure saison 2022 !

- Dimanche 27 juin 2021 : Fête patronale à Lautenbach-Zell, dédiée à St Pierre et Paul. Cette année encore seule la messe fut organisée en raison de la situation sanitaire.

- Lundi 9 août 2021 : Passage habituel du jury du fleurissement dans les rues de la commune. Ce sont plus d'une centaine d'habitations qui ont été évaluées et notées. Un fleurissement stable d'année en année, malgré que les fleurs aient cette année souffert d'un excès de pluie et de températures bien trop fraîches.



- Dimanche 15 août 2021 : Traditionnel passage de la course cycliste de la MJC de Buhl dans les rues de Lautenbach-Zell et Sengern. 22^{ème} édition également pour cet évènement incontournable de l'été dans le Florival.

- Dimanche 22 août 2021 : Finissage en beauté de l'exposition en plein air des époux Issenlor. En plus de la très belle animation musicale assurée par le DJ JeanMarc 68, et du meilleur Bluesman de l'Est, Guy Roel, c'est une visite ministérielle qui marquera les esprits. En effet pour la clôture de cette saison, c'est notre Ministre alsacienne, Mme Brigitte Klinkert, Ministre déléguée en charge de l'insertion qui s'est rendue dans notre belle commune et qui admira les nombreuses œuvres présentées. Parmi les personnalités également présentes au côté de Madame la Ministre et Monsieur le Maire, citons Mme Karine Pagliarulo, Vice-présidente du Conseil d'Alsace et Mr Alain Couchot, Conseiller d'Alsace. Rendez-vous est pris pour la 19^{ème} saison en 2022.



L'interview

Deuxième édition de notre nouvelle rubrique visant à mettre à l'honneur des habitants de la commune. Entretien aujourd'hui avec un jeune homme très talentueux, Antoine FISCHER.

Antoine peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Antoine FISCHER, j'ai 18 ans, je vis et je suis originaire de Sengern, du Felsenbach plus précisément, et je suis élève en bac professionnel maintenance des véhicules particuliers au Centre de Formation des Apprentis de l'Artisanat de Mulhouse Dornach.

Et ton nom de famille est bien connu dans la commune !

Oui, en effet, je suis également le fils de Jean-Jacques FISCHER, maire de la commune.

Et qu'est ce qui t'a amené à cette formation dans la mécanique ?

Je cherchais avant tout un cursus manuel, à ne pas passer tout mon temps sur les bancs de l'école, je me suis donc intéressé aux formations en alternance. Depuis tout petit je m'intéressais à la mécanique, aux moteurs, j'ai depuis longtemps touché à la mécanique, déjà avec les motos à l'adolescence. C'est donc très naturellement que j'ai choisis cette formation professionnelle, pour exercer un travail que j'aime.



Et tu te débrouilles très bien dans ce domaine, puisque tu as participé à des concours.

Oui, j'ai très rapidement pris mes marques et montré mes compétences dans l'entreprise où je travail en alternance une semaine sur deux, Alsace Moteur Diffusion à Soultz. C'est ainsi que mon patron Mr Marc KALTENBACH m'a parlé des différents concours d'apprentis qui existait, d'autant que mon collègue Jérôme SCHMITT avait déjà fait un très beau parcours il y a quelques années.

Ils m'ont tous deux donc proposé et encouragé à m'inscrire au concours de meilleur apprenti.

C'est ainsi que tu t'es lancé dans cette épreuve, peux-tu nous raconter comment cela s'est passé ?

L'inscription se fait sur la base du volontariat, une fois inscrit, j'ai tout simplement beaucoup travaillé, il faut être très motivé, j'ai passé tous mes samedis à me préparer avec un formateur du CFA, même en période de confinement, je n'ai pas ménagé mes efforts. J'ai répété à de nombreuses reprises les mêmes exercices, j'ai monté et démonté inlassablement des pièces pour gagner en efficacité. C'est à force de répétition que l'on s'améliore.

Puis est venu le temps des concours, d'abord à l'échelon départemental et régional ?

Oui, c'est l'étape indispensable pour accéder au concours national, composé de trois types d'épreuves, diagnostic mécanique, diagnostic électrique et une partie connaissance théorique. C'était avant tout une première mise en situation, avec la pression d'un concours, mais tout s'est bien passé puisque je suis rentré médaillé d'or.

Puis la grande épreuve Nationale...

Oui, et c'est la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France qui organise le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France ». (Ndlr : 6000 candidats qui s'inscrivent dans plus de 90 métiers)

Il y avait un à deux candidats par région, tous très doués et très motivés. Les épreuves se sont déroulées le 13 mars 2021. Et tous ces entraînements ont payé, puisque j'ai une fois encore décroché une médaille d'or. J'ai ensuite été convié à la remise officielle des médailles, c'était le 21 juin au Théâtre du Châtelet à Paris.



Qu'est ce qui fut le plus dur, et que furent tes points forts dans cette compétition ?

Le plus dur reste le caractère répétitif des épreuves, il faut rester motivé et concentré. Garder la motivation en toutes circonstances n'est pas évident. L'autre élément compliqué pour moi fut de mettre en parenthèse mes autres engagements, notamment associatif. J'ai dû mettre mon engagement avec les Sapeurs Pompiers de côté tout le temps de ma préparation. Si je devais citer un point fort, je dirais ma facilité sur l'épreuve de démontage de boîte de vitesse. Le temps imparti est d'une heure et j'arrive à réaliser le démontage en 39 minutes.

Quels sont à présent tes objectifs ?

Je n'ai rien de particulier de prévu, je vais avant tout finir ma deuxième année et obtenir mon diplôme. Je me plais beaucoup dans mon entreprise Alsace Moteur Diffusion. Par la suite je verrai pour faire une formation de spécialisation dans un domaine précis, mais je n'ai encore rien défini.

Pour finir, pourrais-tu me dire qu'est ce qui te plaît, que tu apprécies dans notre commune ?

J'aime beaucoup vivre ici, dans un village où l'esprit de convivialité est présent, où tout le monde se connaît, où le dialogue intergénérationnel existe encore. On a de la chance de vivre dans un beau village, bien fleuri, à la vie associative et festive riche. J'apprécie beaucoup ces moments de partage tel le Marché de Montagne. C'est probablement ce qui me plaît le plus chez nous, l'esprit festif.

Merci Beaucoup Antoine.

Historique

Capitaine CONRAD ARNOLD

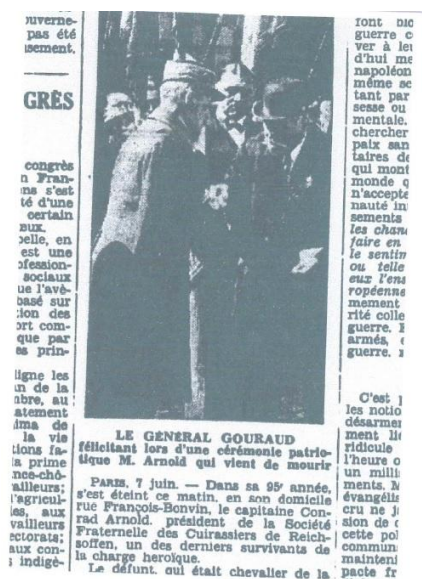
A partir du 04 Août 1870, près de WISSEMBOURG, dans l'extrémité nord de l'Alsace, l'armée du Général MAC-MAHON se repli entre REICHSHOFFEN et WOERTH encerclé par l'Armée Prussienne. Le 06 Août 1870, vers 15h, les cuirassiers de la cavalerie du Général BONNEMAIN chargent pour l'honneur les soldats prussiens quatre fois plus nombreux.

A part quelques survivants, ils furent tous décimés et cette bataille fût inscrite dans l'histoire comme étant la « charge héroïque des cuirassiers de Reichshoffen » et allait marquer le déroulé de la guerre de 1870.

Parmi les rares survivants de cette bataille figurait la Capitaine CONRAD ARNOLD, né à Lautenbach-Zell le 19 Février 1843, au foyer des époux Valentin ARNOLD (Marchand de bois né en 1821) et Marie-Anne THOMAS (née en 1824). Il était issu de la lignée d'un certain Hans Arnold, cultivateur, décédé en 1710 et ancêtre commun des Arnold de Lautenbach-Zell.



LES MEMBRES DE LA FONDATION FRATERNELLE DES CUIRASSIERS DE REICHSHOFFEN DEVANT L'ÉGLISE DE LA MADELEINE A PARIS EN 1911. DONT CONRAD ARNOLD, PRÉSIDENT?



JOURNAL LA TRIBUNE PARIS
CONRAD ARNOLD LORS D'UN
CONGRES DE VETERANS A PARIS
VERS 1937

CONRAD ARNOLD fût pendant plusieurs années le Président de la SOCIETE FRATERNELLE DES CUIRASSIERS DE REICHSHOFFEN à Paris, fondée en 1901 et dissoute en 1933. Il était titulaire de la Légion d'Honneur.

Marié à Thérèse MONMAUD et père d'une fille et deux garçons, il était domicilié au n°20 rue François BONVIN dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Il décède le 05 Juin 1938 à son domicile à l'âge de 95 ans.

L'instant Nature

La marche est sans nul doute une activité ressourçante et enrichissante qui pour ma part me séduit par la diversité des paysages, pour se vider la tête et pour profiter de la nature. Je vous propose une randonnée pour les lève-tôt.

Lever de soleil au HOHRUPF

Vous démarrez depuis la mairie de Lautenbach-Zell, montez la rue de la mairie sur 100 mètres, quittez la route pour le chemin forestier, bifurquez à droite vers le Widersbach, montez par le chemin de Lautenbach-Zell, passage par le S'BRENNALA. À titre informatif la forêt au-dessus du S'BRENNALA se prête à la cueillette des champignons (bolet, girolle, pied de mouton, fausse chanterelle, etc.).

Continuez tout droit par le chemin du Widersbach, vous arrivez au col de la WOLFSGRUBE. Vous verrez là une magnifique sculpture en bois représentant deux loups, un panneau d'explication sur l'histoire de la fosse aux loups cet endroit est équipé d'une table, de bancs et d'un petit abri en bois. Ce col est un important carrefour de chemin.

Pour la suite prendre le chemin de la petite fosse aux loups (rond rouge), vous arrivez à la petite fosse aux loups celle-ci dispose également d'une table et de bancs, puis prenez le sentier qui monte à gauche (triangle jaune) direction HOHRUPF à 50 mètres du sommet un panneau d'explication de la ruine du HOHRUPF. Sommet à 813 mètres.

Prévoir l'arrivée 15 minutes avant le levé du soleil (vous trouverez l'heure sur l'éphéméride du jour).

Depuis le sommet la vue à 360° est impressionnante (Petit Ballon - col du Hilsen - Hilsenfirst - Langenfeldkopf - Steinlebach - Roedelen- Ospenkopf - la vallée du Florival - La plaine d'Alsace).

L'aube est un moment magique, le soleil se lève, une superbe lumière vient colorer le paysage, une occasion unique d'admirer les merveilles de la nature et laisser la magie opérer.

Hé oui ; il faut redescendre, vous avez le choix, en retournant sur vos pas, ou rejoindre le col du SCHRANGEN (triangle jaune) puis revenir sur le chemin de Lautenbach-Zell par le chemin Duc (triangle rouge).

-DISTANCE AU SOMMET 3 Kms 600

-TEMPS DE MARCHE AU SOMMET : Entre 1h et 1h15

-DENIVELE POSITIF : 430 mètres

-Difficultés particulières : dénivelé du parcours

-Conseils : Chaussures de marche (MID), bâtons, lumière frontale, boissons, casse-croûte.

N'oubliez pas le bonheur ne se trouve pas au bout du chemin, mais tout le long de la route !

N. ARNOLD

Travaux

Ancienne cour d'école de Sengern

Après le chantier de l'automne 2020, qui permit la rénovation d'une première moitié de la rue de l'école à Sengern, c'est l'ancienne cour d'école, dont les murs étaient fissurés et en fort mauvais état, qui a été arrachée et nivelée ce printemps.

Le résultat de ces quelques semaines de travaux, donne un tout nouveau visage à la place de l'école et propose de nouvelles places de parking au cœur du village.

Nous en avons profité pour changer de place la croix de l'ancienne chapelle St Nicolas qui avait été déplacée là en 1865 à l'angle de la cour d'école nouvellement construite. Un petit panneau d'information devrait prochainement être ajouté à proximité de cette croix pour en retracer l'histoire.



Rue du Moulin

Autre chantier, début juin dans la partie haute de la rue du Moulin, des travaux de reprise des réseaux télécoms et électricité, financés par Orange et déplacement d'un pilier initialement placé dans une propriété privée, le tout afin de sécuriser au maximum les services.

Travaux à la Maison des Associations

Des travaux plus discrets, mais essentiels pour la pérennité du bâtiment ont été réalisés début juillet, à la maison des associations. Le nettoyage, ponçage et lasurage de la totalité des portes et fenêtres du bâtiment. Nous devons ici chaleureusement remercier Mr Gérard Biehler de Sengern qui assura bénévolement le chantier et qui n'a compté ni les heures passées, ni les coups de pinceau donnés.

Et cerise sur le gâteau, rénovation de l'enseigne du bâtiment, Merci Gérard !



Toiture de l'école de Lautenbach-Zell

Autre chantier, le plus imposant et tout juste terminé, la rénovation complète de la toiture de l'école. Un chantier de grande ampleur, il suffit de voir l'imposant échafaudage qui ceintura le bâtiment pour s'en rendre compte. Les travaux démarrèrent dès le début des vacances scolaires. Bien évidemment cette météo humide et pluvieuse que nous avons connue depuis le début de l'été ne fut pas pour aider les charpentiers. Néanmoins, les travaux avancèrent bien et purent être terminés à temps. Nous vous l'annoncions dans le précédent Windhund, la mise en place de près de 130 m² de panneaux solaires sur le pan Sud du toit devraient couvrir la consommation en électricité de l'école ainsi que de la mairie, le surplus de production sera quant à lui revendu à notre fournisseur d'énergie.



Travaux de mise aux normes de l'école

Le dernier chantier de la période estivale, concerne la mise aux normes dans l'école Maurice Arnold avec la création d'une issue de secours supplémentaire dans la troisième salle de classe par perçage d'un des murs intérieurs. Le chantier fut confié à l'entreprise Béton Sciage. Les travaux d'habillage et de finition sont confiés à l'entreprise Gwinner de Lautenbach-Zell.



Recettes

Quoi de plus agréable que de profiter des beaux jours et du soleil avant l'arrivée de l'automne. Nous vous proposons donc un menu à réaliser au barbecue, pour rester dans l'ambiance estivale.

Truites grillées au citron et aux herbes

Pour quatre personnes, hachez ensemble un bouquet de persil, quelques brins de romarin et quelques brins de thym. Épluchez deux gousses d'ail, dégermez-les, puis émincez-les. Taillez un citron bio en tranche. Salez et poivrez l'intérieur de quatre belles truites que vous aurez vidées et préparées au préalable. Puis farcissez-les avec les 2/3 des herbes hachées, d'ail et de citron. Placez alors les truites dans des paniers de cuisson, ou à défaut dans une grille refermable, accompagnées de quelques feuilles de sauge entières. Vous pouvez alors les faire cuire une vingtaine de minutes sur la grille du barbecue, en les retournant régulièrement et les badigeonnant d'huile d'olive de préférence. Avant de servir, parsemez les truites du reste des herbes. Vous pouvez les accompagner de quelques tranches de légumes grillés, des rondelles de courgettes par exemple, ou de pommes vapeur.



Pêches et pastèque grillées, mousse à la menthe citron

Pour quatre personnes. Préparez la mousse menthe citron 4 heures à l'avance. Pour cela, plongez quatre feuilles de gélatine dans un bol d'eau froide pendant 10 minutes. Pendant ce temps, râpez le zeste d'un citron bio et pressez le reste du fruit. Hachez finement un bouquet de menthe, ou de préférence de la menthe citron. Essorez ensuite les feuilles de gélatine dans vos mains. Dans une casserole, portez 30 cl de lait ribot (lait fermenté) à ébullition avec 80 g de sucre en poudre, 5 cuillères à soupe de jus de citron et 1 cuillère à café de zeste. Hors du feu, ajoutez les feuilles de gélatine et mélangez bien. Laissez tiédir. Pendant ce temps, montez 20 cl de crème liquide en crème fouettée bien ferme avec la menthe. Lorsque la préparation au lait ribot commence tout juste à gélifier, remuez une fois, puis incorporez délicatement la crème fouettée. Versez dans un saladier, couvrez et réservez au frais pendant 4 heures. Le moment venu, coupez une demi-pastèque en tranche et retirez l'écorce. Faites cuire les tranches pendant deux minutes au barbecue, puis saupoudrez-les de cassonade. Mélangez 30 g de cassonade avec quelques pistaches décortiquées et concassées. Coupez quatre belles pêches blanches en deux, dénoyautez-les, puis faites-les cuire deux minutes au barbecue. Hors du feu saupoudrez-les du sucre à la pistache. Dressez les assiettes, avec les fruits grillés et des quenelles de mousse à la menthe citron.

Bon appétit !

Nos joies, nos peines

Mariage

- Le 29 mai, Yannick THUBÉ et Lolita BEDEL.
- Le 17 juillet, Olivier TSCHAN et Véronique FISCHER.



Nous avons le plaisir de compter tous les ans de nouveaux mariés dans la commune, il n'est cependant pas si fréquent qu'un membre en activité du conseil municipal se marie. C'est ainsi que le 17 juillet dernier, Véronique Fischer et Olivier Tschan ont uni leur destinée en mairie de Lautenbach-Zell devant l'Adjoint au Maire, Matthieu Boeckler, entourés de leurs familles et de nombreux conseillers municipaux venus réaliser une haie d'honneur aux jeunes mariés. Le Maire, les adjoints, les membres du conseil municipal et l'ensemble du personnel communal leurs renouvellent leurs sincères félicitations et leur souhaitent une très belle vie à deux.



Décès

- Le 18 mai à Lautenbach-Zell, Cendrine, Suzanne, Andrée VIROULET, compagne de Laurent FLORENTIN.
- Le 17 juin à Colmar, Martine, Marie, Charlotte BURGER, épouse de Claude TREAN.
- Le 8 juillet à Mulhouse, Marie-Louise, Emilie GLENTZLIN, veuve de Marcel WEHRLIN.

Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Famille Pascal et Perrine LAURENT ainsi qu'à Louis et Gabriel ;
- Mr et Mme Dominique et Céline MOUGEL ;



Anniversaires

Septembre

02	TORRELLI	Constancia	71 ans
04	KOENIG	Marthe	80 ans
09	FLORENTZ	M-Louise	91 ans
10	DURRWELL	Daniel	65 ans
11	FLUCK	Charles	80 ans
11	RUDOLF	Angèle	66 ans
13	REGNAULT	Gabrielle	71 ans
14	WERTENBERG	Jeanne	89 ans
16	KOENIG	Josyane	69 ans
16	RITZ	Michel	66 ans
20	DEBENATH	Patrick	66 ans
20	FUCHS	J-Jacques	70 ans
21	BRENDLE	Bernard	88 ans
21	AUER	Emile	81 ans
23	GUINCHARD	J-Pierre	75 ans
26	GRIGNON	Carmen	75 ans
27	FUCHS	Béatrice	68 ans
28	DAL CIN	Myriam	69 ans
29	GASPERMENT	Alice	87 ans
29	RITZ	Astrid	65 ans
30	RIETHMULLER	Viola	88 ans

Octobre

02	LICHTLE	Yves	68 ans
03	AG MOUHAMATT	Annie	72 ans
03	DEBENATH	Annette	67 ans
07	MARUCCIA	Danielle	75 ans
08	MARCK	Hubert	79 ans
09	ARNOLD	Pierrette	67 ans
11	MISLIN	Henriette	71 ans
12	SIMONKLEIN	Henri	78 ans
12	MARTENS	M-Dominique	69 ans
14	FRANCK	J-Paul	78 ans
15	BRAGULA	Ingrid	66 ans
17	SEILNACH-FIMBEL	Béatrice	68ans
18	SANCHEZ	Henriette	75 ans
19	DHRISS	Touria	65 ans
20	RAUCH	Huguette	83 ans
20	SCHICKEL	Jeannine	71 ans
24	MASSERON	Elisabeth	84 ans
24	DESFONTAINES	Christian	74 ans
24	MARCK	Pierrette	71 ans
25	GONCALVES	Ereilia	81 ans
30	SCHWAERTZIG	Hélène	84 ans
30	FLUCK	M-Jeanne	76 ans
31	SEILNACH-FIMBEL	P-Paul	71 ans



Noces d'Or, le 11 septembre
HAMMERER Hubert et M-Thérèse



Noces d'Or, le 12 octobre
ISSENLOR Roland et Sylvie

Novembre

01	GRARE	Dominique	69 ans
04	HALLER	Raymond	90 ans
05	BARBIER	Jean	74 ans
06	CASTRO	Léonardo	75 ans
11	ETTERLEN	Hélène	88 ans
11	ROSSIN	Doris	69 ans
12	FISCHER	M-Pia	84 ans
13	SACCHI	Dolorès	67 ans
13	JACOBBERGER	Simone	65 ans
18	SCHWALLER	M-Thérèse	92 ans
20	KUSTER	Edmond	89 ans
20	ANDRES	Agnès	69 ans
23	LAIS	Daniel	67 ans
25	CORTESE	Béatrice	70 ans
27	WAGNER	André	73 ans

Décembre

02	CHAMBARD	Françoise	74 ans
08	BARBIER	Fernande	70 ans
12	WAGNER	Paul	82 ans
12	MARUCCIA	Lucio	74 ans
14	CHAMBARD	Claude	75 ans
16	ARNOLD	J-Paul	77 ans
16	FRICK	Bernard	74 ans
20	LAPP	Armand	87 ans
21	ROZEROT	Monique	82 ans
21	GAUDIN	Martine	66 ans
24	FISCHER	Silvia	70 ans
26	LEBOUBE	Gérard	66 ans
26	MOINE	Raoul	65 ans
27	SCHICKEL	Etienne	71 ans
28	MEYER	Rose Marie	78 ans
30	WEILLER	Roger	69 ans



Noces de Diamant, le 1 décembre
BOLL André et Suzanne

Nous vous souhaitons une belle fin d'été !



Et Une Bonne Rentrée !



www.floriclic.fr

PLUS RAPIDE QU'UNE AMAZONE !



**RETROUVEZ NOS COMMERÇANTS SUR LE
SITE E-COMMERCE LOCAL**



Grand Est

